

RCS : RENNES Code greffe : 3501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de RENNES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 D 01252 Numéro SIREN : 538 287 061 Nom ou dénomination : AB LITIS - Société d'avocats PÉLOIS - AMOYEL-VICQUELIN
--

Ce dépôt a été enregistré le 18/07/2023 sous le numéro de dépôt 8084

SELARL AB-LITES DÉPÔT DU

DOSSIER ANNUEL AU :

31/12/2022



18 JUL. 2023

Bilan Actif

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE RENNES

31/12/2022				31/12/2021
Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (1)				
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
	Frais d'établissement			
	Frais de développement			
	Concessions brevets droits similaires	16 226	3 872	12 354
	Fonds commercial (1)			
	Autres immobilisations incorporelles			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
	Terrains			
	Constructions			
	Installations techniques, mat. et outillage indus.			
	Autres immobilisations corporelles	28 582	5 037	23 545
	Immobilisations en cours			
	Avances et acomptes			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)			
	Participations évaluées selon mise en équival.			
	Autres participations			
	Créances rattachées à des participations			
	Autres titres immobilisés			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	60		60
TOTAL (II)		44 868	8 909	35 959
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS			
	Matières premières, approvisionnements			
	En-cours de production de biens			
	En-cours de production de services			
	Produits intermédiaires et finis			
	Marchandises			
	Avances et Acomptes versés sur commandes			
	CREANCES (3)			
	Créances clients et comptes rattachés	34 814		34 814
	Autres créances	12 801		12 801
COMPTES DE REGULARISATION	Capital souscrit appelé, non versé			
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT			
	DISPONIBILITES			
		15 529		15 529
	Charges constatées d'avance	8 432		8 432
	TOTAL (III)		71 576	71 576
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)			
	Primes de remboursement des obligations (V)			
	Ecart de conversion actif (VI)			
	TOTAL ACTIF (I à VI)			123 248

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2022	31/12/2021
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	59 118	81 207
	Résultat de l'exercice	(23 743)	(22 088)
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres	46 376	70 118
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
	Total des autres fonds propres		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions		
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	19 880	5 879
	Emprunts et dettes financières divers (3)	2 162	1 716
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	17 185	12 218
	Dettes fiscales et sociales	18 598	21 807
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	3 335	11 510
	Produits constatés d'avance (1)		
	Total des dettes	61 159	53 130
	Ecart de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	107 535	123 248
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(23 742,60)	(22 088,28)
	(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	45 121	52 287
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		
	(3) Dont emprunts participatifs		

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

Annexe libre

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de Commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que du règlement de l'Autorité des Normes Comptables 2014-03, des règlements ANC 2015-06 et 2016-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général.

DOSSIER FINANCIER

Tableau des Emplois et Ressources

		31/12/2022	31/12/2021
EMPLOIS	Distributions mises en paiement au cours de l'exercice		
	Acquisitions d'éléments de l'actif immobilisé :		
	Immobilisations incorporelles	12 418	
	Immobilisations corporelles	25 049	
	Immobilisations financières		
	Charges à répartir sur plusieurs exercices (a)		
	Réductions de capitaux propres et prélèvements		
	Remboursements de dettes financières (b)	7 711	7 947
	TOTAL DES EMPLOIS	45 178	7 947
<i>Détermination de la Capacité d'autofinancement</i>	Excédent (ou insuffisance) Brut d'Exploitation (E.B.E.)	(25 454)	(24 640)
	+ Transferts de charges (d'exploitation)	6 915	7 363
	+ Autres produits (d'exploitation)	17	59
	- Autres charges (d'exploitation)	61	615
	+ Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		
	+ Produits financiers		
	- Charges financières	122	66
	+ Produits exceptionnels		
	- Charges exceptionnelles	1 717	2 006
	- Participation des salariés aux fruits de l'expansion		
	- Impôts sur les bénéfices	(642)	(264)
	= CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT DE L'EXERCICE	(19 781)	(19 641)
RESSOURCES	Capacité d'autofinancement de l'exercice	(19 781)	(19 641)
	Cessions ou réductions d'éléments de l'actif immobilisé :		
	Cessions d'immobilisations incorporelles		
	Cessions d'immobilisations corporelles		
	Cessions ou réduction d'immobilisations financières		
	Augmentation des capitaux propres :		
	Augmentation de capital ou apports		
	Augmentation des autres capitaux propres		
	Augmentation des dettes financières (b) (c)	22 157	
	TOTAL DES RESSOURCES	2 376	(19 641)
VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL		(42 802)	(27 588)

(a) Montant brut transféré au cours de l'exercice

(b) Sauf concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

(c) Hors primes de remboursement des obligations

Tableau de Financement

		31/12/2022			31/12/2021
		Début d'exercice	Fin d'exercice	Emplois/Ressources	Emplois/Ressources
ACTIF CIRCULANT	Stocks				
	Clients	54 621	34 814	(19 807)	(24 047)
	Autres créances	27 728	21 233	(6 495)	14 335
	TOTAL ACTIF CIRCULANT	82 350	56 047	(26 302)	(9 712)
DETTES A COURT TERME	Fournisseurs	12 218	17 185	(4 967)	1 825
	Fournisseurs d'immobilisations				
	Autres dettes	33 317	21 933	11 384	(2 874)
	TOTAL DETTES A COURT TERME	45 535	39 118	6 417	(1 049)
BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT		36 815	16 929	(19 886)	(10 761)
TRESORERIE	Disponible	38 445	15 529	(22 916)	(16 828)
	Concours bancaires courants & soldes créditeurs de banque				
	TOTAL TRESORERIE	38 445	15 529	(22 916)	(16 828)
FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL		75 260	32 458	(42 802)	(27 588)

Emplois exprimés en positif - Ressources exprimées en négatif

Du résultat à la trésorerie

31/12/2022		
Impact sur la trésorerie		
	Recette	Dépense
Votre résultat comptable est de		23 743
Charges déduites du résultat mais ne donnant pas lieu à une sortie en trésorerie (amortissements, provisions, valeur nette comptable des éléments d'actif cédés)	3 962	
Produits intégrés dans le résultat mais ne donnant pas lieu à une entrée en trésorerie (reprises sur provisions, ...)		
Capacité de l'entreprise à financer elle-même son exploitation		19 781
Votre entreprise a en plus bénéficié de :		
Financement externe		
Produits des cessions et réductions des immobilisations financières		
Apports et comptes courants	386	
Nouveaux emprunts contractés sur l'exercice	21 771	
Subventions obtenues sur l'exercice		
Total des ressources externes	22 157	
Mais votre entreprise a des :		
Eléments à financer		
Dividendes		
Acquisitions d'éléments immobilisés		37 467
Prélèvements et comptes courants		
Montant consacré au remboursement du capital des emprunts		7 711
Charges à répartir sur plusieurs exercices		
Total des besoins de financement de l'exercice		45 178
Compte tenu de :		
La situation de trésorerie de l'exercice précédent	38 445	
La situation de trésorerie théorique à la fin de l'exercice devrait s'élever à		4 357
Cependant votre entreprise doit financer son cycle d'exploitation courant, qui se traduit par les éléments suivants à la fin de l'exercice en cours :		
Variation des stocks		
Acomptes versés		
Variation des créances clients	19 807	
Variation des autres créances	6 495	
Acomptes reçus		
Variation des dettes fournisseurs	4 967	
Variation des autres dettes		11 384
Besoins générés par le financement du cycle d'exploitation	19 886	
La situation de trésorerie à la fin de l'exercice est donc de	15 529	

DOSSIER FISCAL



IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Indice de déclaration

01012022

31122022

Régime simplifié (dépôt de la déclaration) ☐ Régime réel (normal) ☒
Société soumise à l'impôt sur les sociétés (art. 209 A B) (entreprise de transport maritime) ☐

SIE RENNES I HOTEL DES IMPOTS 2 BOULEVARD MAGENTA BP 12301 35023 RENNES CEDEX 9		Adresse du déclarant (quand celle-ci est différente de l'adresse du destinataire) et/ou adresse du siège social si elle est différente du principal établissement	
A IDENTIFICATION		B ACTIVITÉ	
SELARL AB-LTIS 14C RUE DU PATIS TATELIN 35700 RENNES		Activités exercées (souligner l'activité principale) : Activités juridiques Si vous avez changé d'activité, cochez la case ☐	
651	332224	53828706100021	
Insp. I.U.	N° d'ass.	N° Siret	

RÉGIME FISCAL DES GROUPES

Le déclarant doit déposer cette déclaration en six exemplaires, l'un à l'administration fiscale, les autres dans le groupe de la société déclarante.

Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère.

n° SIRET

C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice)

1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable	0	Bénéfice imposable au taux de 15 %	Débit (report de la ligne XO du 2058A ou 372 du 2033B)	53 920
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %					
2. Plus-values					
Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %	Plus-values à long terme imposables au taux de 15 %	Autres plus-values imposables au taux de 15 %	Plus-values à long terme imposables au taux de 0 %	Plus-values exonérées art. 238 quinquies	
3. Abattements et exonérations notamment en faveur des entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches (cocher la case(s) en cas). Ces montants ne doivent pas être retranchés des résultats mentionnés en C-1 et C-2					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	Jeunes entreprises innovantes	Zones franches urbaines	Territoire entrepreneur art. 44 octies A	Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies	Autres dispositifs
Entreprises nouvelles art. 44 septies	Zones franches d'activité art. 44 quaterdecies	Zone de développement prioritaire art. 44 septdecies			
Bassins urbains à dynamiser (BUD) art. 44 sexdecies	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %			
Sociétés d'investissements immobiliers cotées					

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer dans le secteur productif, art. 244 quater W

D IMPUTATIONS (cf. la notice de la déclaration 2065)	Les crédits d'impôt indiqués aux 1 et 2 ci-dessous ne sont imputables que pour partie s'ils n'ont pas été comptabilisés par l'entreprise (66,66 %).
1 Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
Impôt déjà versé au Trésor (Crédit d'impôt) indiqué sur les certificats joints au relevé de solde d'impôt sur les sociétés ou afférent aux primes de remboursement	
2 Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	Total figurant en cartouche au cadre VII de l'imprimé n° 2066

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice)

F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ	Recettes nettes soumises à la contribution 2,50 %
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %	

G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS

1- Si vous êtes l'entreprise tête de groupe soumise à l'obligation de dépôt de la déclaration pays par pays n°2258-SD (article 223 quinquies C-I-1 du CGI) ☐

2- Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée :

3- Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2) ☐

Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe :

H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé	COMPTABILITE EXPERT
ECF ☐	Désignation du prestataire		

OGA/OMGA ☐ Viseur conventionné ☐			
Nom, adresse, téléphone :			
- Professionnel de l'expertise comptable : BLV ASSOCIES	1 QUALLAMIENNAIS	02 99 35 14 14	
I	35102 RENNES CEDEX 3		
- Conseil :			
- CGA/OMGA ou viseur conventionné :			
N° d'agrément			
A RENNES	le 20032023	Signature et qualité du déclarant	PELOISS. AMOYEL A. CO-GERANTES

[illegible]

FOND DE COMMERCE

ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS

NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

K DIVERS

ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

Relevés des impositions (voir les explications figurant sur la notice)

CE CADRE NE CONCERNE QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION MOINS-VALUES À LONG TERME (MVLT) (voir les explications figurant sur la notice)

	Taux de 0 %	Taux de 15 % (art. 219 I a ter et a quater)	Taux de 19 %
MVLT imputés reportés à l'ouverture de l'exercice			
MVLT imputés sur les MVLT de l'exercice			
MVLT réalisés au cours de l'exercice			
MVLT réalisés au titre de l'exercice			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BÉNÉFICIAIRES DE DONS

Montant cumulés des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

① **BILAN - ACTIF**

DGFIP N° 2050 2023

Désignation de l'entreprise : SELARL AB-LITIS			Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 14C RUE DU PATIS TATELIN			35700 RENNES					
Durée de l'exercice précédent * 12								
Numéro SIRET * 5 3 8 2 8 7 0 6 1 0 0 0 2 1			Néant ☐ *					
			Exercice N, clos le, 31/12/2022					
			N-1 31/12/2021					
			Net 3					
			Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)			AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC				
		Frais de développement *	CX	CQ				
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	16 226	3 872	12 354	1 037
		Fonds commercial (1)	AH	AI				
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK				
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM				
		Terrains	AN	AO				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Constructions	AP	AQ				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS				
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	28 582	5 037	23 545	1 357
		Immobilisations en cours	AV	AW				
		Avances et acomptes	AX	AY				
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT				
		Autres participations	CU	CV				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Créances rattachées à des participations	BB	BC				
		Autres titres immobilisés	BD	BE				
		Prêts	BF	BG				
		Autres immobilisations financières *	BH	BI	60		60	60
TO TAL (II)		BJ	BK	44 868	8 909	35 959	2 453	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM				
		En cours de production de biens	BN	BO				
		En cours de production de services	BP	BQ				
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS				
		Marchandises	BT	BU				
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW				
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	34 814		34 814	54 621
		Autres créances (3)	BZ	CA	12 801		12 801	23 516
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC				
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE				
DIVERS	Disponibilités	CF	CG	15 529		15 529	38 445	
	Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	8 432		8 432	4 212	
	TO TAL (III)	CJ	CK	71 576		71 576	120 795	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
TO TAL GENERAL (I à VI)		CO	IA	116 444	8 909	107 535	123 248	
Renvois : (1) Dont droit au bail			(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	60	(3) Part à plus d'un an	CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobili-		Stocks :		Créances :		

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2023

Désignation de l'entreprise SELARL AB-LITIS			Néant ☐ *	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 10 000)	DA	10 000	10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	1 000	1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	59 118	81 207
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	(23 743)	(22 088)
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TO TAL (I)	DL	46 376	70 118
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TO TAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TO TAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	19 880	5 879
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV	2 162	1 716
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	17 185	12 218
	Dettes fiscales et sociales	DY	18 598	21 807
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	3 335	11 510
	Compte régul.	EB		
	TO TAL (IV)	EC	61 159	53 130
	Ecart de conversion passif *	ED		
	TO TAL GENERAL (I à V)	EE	107 535	123 248
RENVIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	45 121	52 287	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes) *

Désignation de l'entreprise SELARL AB-LITIS										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consecutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	3 808	KE		KF	12 418
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9			KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1			KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3			KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *					KV		KW		KX	21 960
		Matériel de transport *					KY		KZ		LA	
		Matériel de bureau et mobilier informatique					LB	3 533	LC		LD	3 089
		Emballages récupérables et divers *					LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes						LK		LL		LM	
	TOTAL III						LN	3 533	LO		LP	25 049
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T	
	Autres participations						8U		8V		8W	
	Autres titres immobilisés						1P		1R		1S	
	Prêts et autres immobilisations financières						1T	60	1U		1V	
	TOTAL IV						LQ	60	LR		LS	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)						ØG	7 401	ØH		ØJ	37 467	

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
		par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
		1		2				4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CØ		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		LV		LW		1X	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am des constructions	IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML	
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN		21 960	
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW		MS		MT		6 622	
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB	
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF	
	TOTAL III		IY		NG		NH		28 582	
FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW	
	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		2D	
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F		60	
	TOTAL IV		I3		NJ		NK		60	
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		I4		ØK		ØL		44 868		

Désignation de l'entreprise : SELARL AB-LITIS										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	2 771	PF	1 101	PG		PH	3 872		
TOTAL I		RK	2 771	RM	1 101	RN		RO	3 872		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagement des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD		QE	1 453	QF		QG	1 453		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 176	QM	1 408	QN		QO	3 584		
corporelles	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU	2 176	QV	2 861	QW		QX	5 037		
TOTAL GENERAL (I + II)		ON	4 947	OP	3 962	OQ		OR	8 909		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES									
Immob. amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL III		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFIP N° 2056 2023

Désignation de l'entreprise : SELARL AB-LITIS							Néant ☒ *		
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2		DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3		Montant à la fin de l'exercice 4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	TM		TN		TO		
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP		TQ		TR		
	TOTAL I	3Z	TS		TT		TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T	4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W		5X		5Y		
	TOTAL II	5Z	TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B		6C		6D	
		- corporelles	6E	6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U	9V		9W		9X	
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	6U		6V		6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y		6Z		7A		
	TOTAL III	7B	TY		TZ		UA		
	TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	UB		UC		UD	
Dont dotations et reprises		{ - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE		UF				
			UG		UH				
			UJ		UK				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.							10		

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

8

**ETAT DES ECHEANCES DES CREANCES ET
DES DETTES A LA CLOTURE DE L'EXERCICE***

DGFIP N° 2057 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SELARL AB-LITIS										Néant ☐ *	
CADRE A		ETAT DES CREANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISE	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN			
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Autres immobilisations financières			UT	60	UV	60	UW			
	Clients douteux ou litigieux			VA							
	Autres créances clients			UX	34 814		34 814				
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dé- préciation antérieure- ment constituée * UO)			ZI							
	Personnel et comptes rattachés			UY							
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ							
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	642		642				
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	7 062		7 062				
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN							
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)			VC	5 097		5 097				
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR							
	Charges constatées d'avance			VS	8 432		8 432				
	TOTAUX			VT	56 107	VU	56 107	VV			
	RENOVOIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice		VD						
des - Remboursements obtenus en cours d'exercice			VE								
(2)		Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ETAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d' 1 an à l'origine		VH	19 880	3 841	12 166	3 872				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	516	516							
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	17 185	17 185							
Personnel et comptes rattachés		8C	2 488	2 488							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	7 770	7 770							
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	7 733	7 733						
	Obligations cautionnées		VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	607	607						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI	1 646	1 646							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	3 335	3 335							
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	61 159	45 121	12 166	3 872					
RENOVOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ	21 255	(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques VL		1 646		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	7 261	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.					

Désignation de l'entreprise : SELARL AB-LITIS						Néant ☐		Exercice N, clos le : 31122022		
I. RÉINTEGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)								WA	
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				WE	WB		
		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)				WG	XE		
		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)				RB			
		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)				XX	XW		
		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *				XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*								XY	
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)								I7	(642)
	Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
	Moins-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu)						I8		
- imposées au taux de 0 %						ZN				
Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs *						WN				
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								WO		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3e et 212 du CGI)		SU	Zones d'entreprises * (activité exonérée)		SW	XR			
	Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8				WQ			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
TOTAL I								WR	(642)	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE				
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *								WS	23 743	
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf tableau 2058-B, cadre III)								WT	29 535	
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme	- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV		
		- imposées au taux de 0 %						WH		
		- imposées au taux de 19 %						WP		
		- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WW		
		- imputées sur les déficits antérieurs						XB		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								I6	
	Fraction des plus values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée *								WZ	
	Régime des sociétés mères et des filiales * (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation)								2A	XA
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)								ZX	
	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer *								ZY	
Mesures d'incitation	Entrepris nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)		K9	Société investissement immobilier cotees (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		PA	XF
	Zone franche urbaine-TE (art. 44 octies)		OV	Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		IF	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)		XC	
	Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP	Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindécies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)		PB	
	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)		L5				
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC * (entreprises à l'IS)								XS	
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite		YH	Créance dégagee par le report en arriere de déficit		ZI	XG
	Dt déd exc (art 39 decies A)		YA	Dt déd exc (art 39 decies B)		YB	Dt déd exc (art 39 decies C)		YC	
	Dont déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)		YI	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL				
	Deductions des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2	
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II				
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) déficit (II moins I)						XI			XH	53 278
Déficit de l'exercice reporté en arriere (entreprises à l'IS)*						ZL			XJ	53 920
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*									XL	
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN	0		XO	53 920

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER
ET PROVISIONS NON DEDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2023

Désignation de l'entreprise SELARL AB-LITIS		Néant ☐ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	23 853	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis		
Nombre d'opérations sur l'exercice	K4 ter		
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058A)	K5		
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	23 853	
Déficit de l'exercice (tableau 2058-A, ligne XO)	YJ	53 920	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	77 772	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis A1, 1er du CGI, dotations de l'exercice	Z.T	3 445	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1e bis A1, 2 du CGI *	ZV	ZW	
Provisions pour risques et charges *			
	8X	8Y	
	8Z	9A	
	9B	9C	
Provisions pour dépréciation *			
	9D	9E	
	9F	9G	
	9H	9J	
Charges à payer			
	9K	9L	
	9M	9N	
	9P	9R	
	9S	9T	
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)	YN	YO	
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne W1	↓ ligne WU

CONSÉQUENCE DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

Désignation de l'entreprise : SELARL AB-LITIS										Néant ☐ *	
ORIGINES (1)	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	81 207	AFFECTATIONS (1)	Affectations aux réserves	- Réserve légale	ZB				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	(22 088)		- Autres réserves	ZD					
	Prélèvements sur les réserves	OE			Dividendes	ZE					
					Autres répartitions	ZF					
	TOTAL I	OF	59 118		Report à nouveau	ZG	59 118				
					TOTAL II		ZH	59 118			
RENSEIGNEMENTS DIVERS											
Exercice N :											
Exercice N-1 :											
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7				YQ						
	- Engagements de crédit-bail immobilier				YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus				YS						
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNNES	- Sous-traitance				YT	34 244	39 874				
	- Locations, charges locatives (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8 3 120				XQ	46 408	25 446				
	- Personnel extérieur à l'entreprise				YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)				SS	7 429	5 651				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages				YV						
	- Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES				ST	40 208	32 623				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052				ZJ	128 290	103 594				
	- Taxe professionnelle *, CFE, CVAE				YW						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS				9Z	1 563	1 598				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052				YX	1 563	1 598				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée				YY	47 555	48 629				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations				YZ	23 124	14 154				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires de 2022) *				OB	29 195					
	- Montant de la plus value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *				OS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *				ZK		%				
	- Numéro de centre de gestion agréé * XP				- Filiales et participations (Liste au 2059-G Si oui cocher 1 Sinon 0						
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice				RG						
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe JA		Plus-values à 15%	JK	Plus-values à 0%		JL				
			Plus-values à 19%	JM	Imputations		JC				
	Groupe : résultat d'ensemble JD		Plus-values à 15%	JN	Plus-values à 0%		JO				
			Plus-values à 19%	JP	Imputations		JF				
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale JH		N° SIRET de la société mère du groupe JJ								

(1) Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

12

DETERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SELARL AB-LITIS						Néant ☒ *
A - DETERMINATION DE LA VALEUR RESIDUELLE						
Nature et date d'acquisition des éléments cédés *		Valeur d'origine *	Valeur nette réévaluée *	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements *	Valeur résiduelle
①		②	③	④	⑤	⑥
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES			Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *			
Prix de vente	Montant global de la plus-value ou de la moins-value	Court terme	Long terme			Plus-value taxable à 19% (1)
⑦	⑧	⑨	⑩			⑪
			19%	15% ou 12.80%	0%	
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+			
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+			
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+			
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+			
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice				
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme				
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*				
C A D R I A plus ou moins valeur nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (9))						
C A D R I B plus ou moins valeur nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne (10))			(A)	(B)	(C)	
C A D R I C autres plus-values taxables à 19% (11)				(Ventilation par taux)		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

14

SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME

DGFIP N° 2059-C 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SELARL AB-LITIS**

Néant ☒ *

- ① Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
② Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ① ou 12,80 % ②	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) ① *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) ① *	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LE REVENU

Origine ①	Moins-values à 12,80 % ②	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 % ③	Solde des moins-values à 12,80 % ④
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)			
N - 1			
N - 2			
N - 3			
N - 4			
N - 5			
N - 6			
N - 7			
N - 8			
N - 9			
N - 10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES A LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES A L'IMPOT SUR LES SOCIETES *

Origine ①	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice ④	Solde des moins-values à reporter col. ⑤ - ② - ③ - ④ - ⑥
	A 19 % ou à 15 % ②	A 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	A 15 % ou à 19 % ④		
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)					
N - 1					
N - 2					
N - 3					
N - 4					
N - 5					
N - 6					
N - 7					
N - 8					
N - 9					
N - 10					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

formulaire obligatoire
 (article 53 A du Code
 général des Impôts)

15

RESERVE SPECIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

DGFIP N° 2059-D 2023

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : SELARL AB-LITIS					Néant ☒ *	
I	SITUATION DU COMPTE AFFECTE A L'ENREGISTREMENT DE LA RESERVE SPECIALE POUR L'EXERCICE N					
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (ligne 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (ligne 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II	RESERVE SPECIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39.1-5° du CGI)					
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

16

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2059-E 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SELARL AB-LITIS		Néant ☐
Exercice ouvert le : 01012022 et clos le : 31122022		Durée en nombre de mois 12
DECLARATION DES EFFECTIFS		
Effectifs moyens du personnel	YP	2
dont apprentis	YF	
dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	
I - Chiffre d'affaire de référence CVAE		
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	234 529
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	OT	6 915
TOTAL 1	OX	241 444
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	17
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	
Subventions d'exploitation reçues	OF	
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	17
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée		
Achats	ON	7 353
Variation négative des stocks	OQ	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	OR	81 513
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OW	61
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	88 927
IV - Valeur ajoutée produite		
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG 152 533
V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises		
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)		SA 152 533
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE		
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un monoétablissement au sens de la CVAE, compléter le cadre ci-dessous et la donnée de la ligne SA (ci-dessus), vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.		
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE	GX	241 444
Effectifs au sens de la CVAE	EY	2
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	01/01/2022
	GZ	31/12/2022
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)	HR	

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

1/1

(1)

Néant ☐

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 53828706100021

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SELARL AB-LITIS

ADRESSE (voie) 14C RUE DU PATIS TATELIN

CODE POSTAL 35700

VILLE

RENNES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2

2

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4

10 000

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom patronymique PELOIS Prénom(s) SYLVIE

Nom marital % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 5 000

Naissance : Date 29081974 N° département 35 Commune RENNES Pays FRANCE

Adresse : N° Voie LA VILLE OLIVIER

Code postal 35140 Commune MEZIERES SUR COUESNON Pays FRANCE

Titre (2) MME Nom patronymique AMOYEL Prénom(s) AMELIE

Nom marital VICQUELIN % de détention 50,00 Nb de parts ou actions 5 000

Naissance : Date 08041978 N° département 35 Commune RENNES Pays FRANCE

Adresse : N° 3 Voie RUE DE LA PARBATTE

Code postal 35520 Commune LA MEZIERE Pays FRANCE

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.T.)

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1 (1)

Néant ☒

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2022

N° SIRET 53828706100021

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SELARL AB-LITIS

ADRESSE (voie) 14C RUE DU PATIS TATELIN

CODE POSTAL 35700 VILLE RENNES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination

N° SIREN (si société établie en France) % de détention

Adresse : N° Voie

Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



RÉDUCTION ET CRÉDIT D'IMPÔT DE L'EXERCICE

Exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022

Au titre de l'année civile 2022

N° 2069-RCI-SD

(2023)

Formulaire obligatoire

Néant

Dénomination de l'entreprise	SELARL AB-LITIS	N° Siren : 538287061
Adresse	14C RUE DU PATISTATELIN	35700 RENNES

Société bénéficiant du régime fiscal des groupes de sociétés

PME au sens communautaire	X
---------------------------	---

Dénomination de la société mère	N° Siren :
Adresse	

I - REDUCTIONS ET CREDITS D'IMPOT NE DONNANT PAS LIEU AU DEPOT D'UNE DECLARATION SPECIALE

FOR - Crédit d'impôt formation dirigeants d'entreprise	642
--	-----

[illegible]

Réduction d'impôt en faveur du mécénat - Dont montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
---	--

Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
---	--

Dont mt versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les org. agréés en vue du financement des PME

Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (exploitations situées à Mayotte)

	Dont montant préfinancé	
--	-------------------------	--

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	
---	--

Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de compensation prévue à l'article L. 3141-32 du code du travail	
---	--

Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	
--	--

II - CRÉDITS D'IMPÔT AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

[illegible]

Crédit d'impôt en faveur de la recherche - dont montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM	
--	--

PRÉCISIONS SUR L'UTILISATION DES CRÉDITS D'IMPÔTS (Utilisation de la valeur AUT « Autres crédits d'impôts »)

III - CAS PARTICULIERS

Crédit d'impôt déposé en cas de cessation au titre de l'année N

Crédit d'impôt déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois

Credent d'import déposée au titre de l'annexe 1A de l'ANN 1 en cas d'existence de plus de 12 mois			

IV - MÉCÉNAT - Liste des bénéficiaires finaux

Pour les entreprises ayant effectué au cours de l'exercice plus de 10 000 € de dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt prévue à l'article 238 bis du code général des impôts.

[illegible]

DOSSIER DES IMMOBILISATIONS

1ABLIT - SELARL AB-LITIS

Edition des dotations

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

Exprimé en euros

Numéro	Reg.	Sec.		Désignation	Qte rest.	Fournisseur	Date Acquis.		
Mode Taux Durée an-mois Date amort.				Valeur entrée Amort. début	Base	Dot. fiscale	Dérogatoire	Amort. fin	VNC
Compte	20500000			LOGICIELS					
B91000	0000 / 0000			LOGICIEL - HEBERGEMENT TSE	1,00	FELIX INFORMATIQUE	25/10/2019		
L 33,33 03 - 00		25/10/2019		3 808,00 2 771,37	3 808,00	1 036,63		3 808,00	0,00
Sous-total				3 808,00 2 771,37	3 808,00	FL 1 036,63		3 808,00	0,00
Compte	20510000			USUFRUIT SCI LE 14C					
C21200	0000 / 0000			USUFRUIT LE 14 C	1,00		01/12/2022 (Acq.)		
L 6,22 16 - 01		01/12/2022		12 418,26	12 418,26	64,34		64,34	12 353,92
Sous-total				12 418,26 0,00	12 418,26	FL 64,34		64,34	12 353,92
Compte	21810000			INST. GLES, AGENC. ET AMEN. DI					
C20300	0000 / 0000			ELECTRICITE	1,00	JOUBREL	29/03/2022 (Acq.)		
L 10,00 10 - 00		29/03/2022		2 723,50	2 723,50	205,78		205,78	2 517,72
C20500	0000 / 0000			PEINTURE	1,00	ADMS	06/05/2022 (Acq.)		
L 10,00 10 - 00		06/05/2022		18 531,84	18 531,84	1 209,71		1 209,71	17 322,13
C20602	0000 / 0000			MSE EN SECURITE PORTE BUREAU	1,00	ARS GUIDECOM	20/06/2022 (Acq.)		
L 10,00 10 - 00		20/06/2022		705,00	705,00	37,40		37,40	667,60
Sous-total				21 960,34 0,00	21 960,34	FL 1 452,89		1 452,89	20 507,45
Compte	21830000			MATERIEL INFORMATIQUE					
B90700	0000 / 0000			ORDINATEURS	4,00	TLCI	19/07/2019		
L 33,33 03 - 00		19/07/2019		1 737,00 1 418,55	1 737,00	318,45		1 737,00	0,00
C00900	0000 / 0000			IPHONE 11	1,00	CIC MOBILE	26/09/2020		
L 33,33 03 - 00		26/09/2020		771,67 325,10	771,67	257,22		582,32	189,35
C00901	0000 / 0000			IPHONE 11	1,00	FNAC	25/09/2020		
L 33,33 03 - 00		25/09/2020		1 024,17 432,43	1 024,17	341,39		773,82	250,35
C20601	0000 / 0000			INSTALLATION TELEPHONIE	1,00	SIPAC	17/06/2022 (Acq.)		
L 33,33 03 - 00		17/06/2022		2 314,00	2 314,00	415,66		415,66	1 898,34
Sous-total				5 846,84 2 176,08	5 846,84	FL 1 332,72		3 508,80	2 338,04
Compte	21840000			MOBILIER					
C20600	0000 / 0000			2 TABLES REPAS	1,00	ZAGO	01/06/2022 (Acq.)		
L 16,67 06 - 00		01/06/2022		774,67	774,67	75,31		75,31	699,36
Sous-total				774,67 0,00	774,67	FL 75,31		75,31	699,36
Compte	27500000			DEPOT ET CAUTIONNEMENTS					
B71100	0000 / 0000			DEPOT GARANTIE PARKING	1,00	FONCIA	06/11/2017		
N 0,00 00 - 00		06/11/2017		60,00	60,00				60,00
Sous-total				60,00 0,00	60,00	0,00		0,00	60,00
Total				44 868,11 4 947,45	44 868,11	FL 3 961,89		8 909,34	35 958,77

DOSSIER COMPTABLE



Grégory BESNARD
Xavier LEBRETON
Emmanuel LORANT

Experts Comptables
Commissaires aux Comptes

SELARL AB-LITIS AVOCATS

14C RUE DU PATIS TATELIN

35700 RENNES

Pacé, le 20/03/2023

Chères Mesdames,

En notre qualité d'expert-comptable et conformément aux termes de notre lettre de mission, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de la SELARL AB-LITIS, relatifs à l'exercice du 01/01/2022 au 31/12/2022 qui se caractérisent par les données suivantes et comportant 44 documents :

- un total bilan de	107 535 €
- un chiffre d'affaires hors taxes de	234 529 €
- un résultat net comptable de	-23 743 €

Nos diligences ont été réalisées conformément à la norme professionnelle de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Nous vous prions d'agréer, Chères Mesdames, l'expression de nos sentiments distingués.

Emmanuel LORANT
Expert Comptable

Société d'Expertise Comptable inscrite au tableau de l'Ordre de la Région de Bretagne
Commissaire aux Comptes membre de la Compagnie régionale de Rennes

RENNES

1 Quai Lamennais - BP 50219 - 35102 Rennes Cedex 03
Tél. 02 99 35 14 14 - E-mail : experts@blvassociés.com

SARL au Capital de 55 000 € - Siret 352 319 149 00030 - APE 6920Z

PACÉ

14 Boulevard Dumaine de la Josserie - 35741 Pacé Cedex 01
Tél. 02 99 60 15 03 - E-mail : experts@blvassociés.com

SARL au Capital de 225 000 € - Siret 487 752 248 00012 - APE 6920Z

Sommaire

<i>Attestation</i>	1
<i>----- DOSSIER COMPTABLE -----</i>	2
<i>Bilan Actif</i>	3
<i>Bilan Passif</i>	4
<i>Soldes Intermédiaires de Gestion</i>	5
<i>Compte de Résultat 1/2</i>	6
<i>Compte de Résultat 2/2</i>	7
<i>Détail de l'Actif</i>	8
<i>Détail du Passif</i>	9
<i>Détail du Compte de Résultat</i>	10
<i>----- ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS -----</i>	13
<i>Annexe libre</i>	14
<i>----- DOSSIER FINANCIER -----</i>	15
<i>Tableau des Emplois et Ressources</i>	16
<i>Tableau de Financement</i>	17
<i>Du résultat à la trésorerie</i>	18
<i>----- DOSSIER FISCAL -----</i>	19
<i>BIC - Déclaration 2065 - Impôt sur les Sociétés</i>	20
<i>BIC - Déclaration 2065 Bis- Impôt sur les Sociétés</i>	21
<i>BIC - Déclaration 2065 BisSuite - Impôt sur les Sociétés</i>	22
<i>BIC-RN 2050 - Bilan Actif</i>	23
<i>BIC-RN 2051 - Bilan Passif</i>	24
<i>BIC-RN 2052 - Compte de résultat</i>	25
<i>BIC-RN 2053 - Compte de résultat suite</i>	26
<i>BIC-RN 2054 - Immobilisations</i>	27
<i>BIC-RN 2055 - Amortissements</i>	28
<i>BIC-RN 2056 - Provisions</i>	29
<i>BIC-RN 2057 - Créances et Dettes</i>	30
<i>BIC-RN 2058A - Résultat fiscal</i>	31
<i>BIC-RN 2058B - Suivi des déficits</i>	32
<i>BIC-RN 2058C - Renseignements divers</i>	33
<i>BIC-RN 2059A - Plus et Moins-values</i>	34
<i>BIC-RN 2059B - Affectation des plus-values</i>	35
<i>BIC-RN 2059C - Suivi des moins-values</i>	36
<i>BIC-RN 2059D - Affectation plus-values LT</i>	37
<i>BIC-RN 2059E - Valeur ajoutée</i>	38
<i>BIC-RN 2059F - Composition du capital social /1</i>	39
<i>BIC-RN 2059G - Filiales et participations /1</i>	40
<i>2069 RCI-Réductions et crédits d'impôt</i>	41
<i>Déclaration des loyers professionnels / Page 1</i>	42
<i>----- DOSSIER DES IMMOBILISATIONS -----</i>	43
<i>Immobilisations - Edition des dotations (fiscal seul)</i>	44

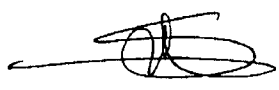
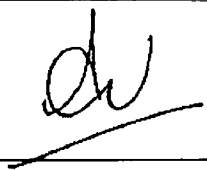
**SELARL AB-LITIS
35700 RENNES
DOSSIER ANNUEL
AU 31 DECEMBRE 2022**



Société d'exercice libéral à responsabilité limitée avocats au capital de 10.000 euros
Siège social : 14 C rue du Pâtis Tatelin
35700 RENNES
RSC RENNES 538287061

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 MAI 2023

FEUILLE DE PRESENCE

N°	ASSOCIEES	Pleine propriété	Usufruit	Voix	Nom du Mandataire éventuel - Signature
1	Madame Sylvie PELOIS La Ville Olivier 35140 MEZIERES SUR COUESNON	5000		5000	
1	Madame Amélie AMOYEL-VICQUELIN 3 rue de la Parbatte 35520 LA MEZIERE	5000		5000	
	TOTAUX	10000		10000	

Nombre d'associés : 2

Certifiée sincère et véritable la présente feuille de présence à laquelle sont annexés o
pouvoirs, arrêtée à 2 associées présents ou représentés possédant ensemble 100 % des
droits sociaux.

Le Président



Société d'exercice libéral à responsabilité limitée avocats au capital de 10.000 euros
Siège social : 14 C rue du Pâtis Tatelin
35700 RENNES
RSC RENNES 538287061

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 MAI 2023

L'an deux mille vingt trois

Le 15 mai

A 11 heures

Les associées de la Société AB LITIS – Société d'Avocat PELOIS – AMOYEL-VICQUELIN, Société d'exercice libéral à responsabilité limitée avocats au capital de 10.000 euros divisé en 10 000 parts sociales, se sont réunies en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 14 C rue du Pâtis Tatelin, 35700 RENNES, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présentes :

- | | |
|---|----------------------|
| - Madame Sylvie PELOIS, propriétaire de | 5000 parts sociales |
| - Madame Amélie AMOYEL-VICQUELIN, propriétaire de | 5000 parts sociales, |

seules associées de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Madame Sylvie PELOIS préside l'Assemblée en sa qualité de co-gérante, associée.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- ⇒ rapport de gestion établi par la gérance
- ⇒ approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et quitus à la gérance
- ⇒ affectation du résultat de l'exercice
- ⇒ rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce et décision à cet égard.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- la feuille de présence
- l'inventaire et les comptes annuels au 31 décembre 2021
- le rapport de gestion établi par la gérance
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce
- le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'Assemblée.

Le Président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés aux associés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par lesdites dispositions.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président présente et commente les comptes du premier exercice écoulé avant de donner lecture à l'Assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce, établis par la gérance.

Puis, le Président déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

Elle prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39,4 du Code général des Impôts.

En conséquence, elle donne gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de 23.742,60 € de l'exercice de la manière suivante :

RESULTAT DE L'EXERCICE	-23.742,60 euros
➤ en report à nouveau créditeur	59.118,00 euros
➤ réserve légale	0,00 euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

⇒ capital social	10.000,00 euros
⇒ report à nouveau (-) résultat	35.375,67 euros

SITUATION NETTE

46.375,64 euros

Rappel des dividendes versés au cours des trois derniers exercices

Aucun dividende n'a été versé au cours des trois dernières années.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce et statuant sur ce rapport, prend acte que les conventions ont été conclues au cours de l'exercice.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les gérantes.

Sylvie PELOIS



Amélie AMOYEL-VICQUELIN





Société d'exercice libéral à responsabilité limitée avocats au capital de 10.000 euros
Siège social : 14 C rue du Pâtis Tatelin
35700 RENNES
RSC RENNES 538287061

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 Mai 2023

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2022

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale approuve la proposition de la gérance et décide du déficit de 23.742,60 € de l'exercice de la manière suivante :

RESULTAT DE L'EXERCICE - 23.742,60 euros

- en report à nouveau créditeur 59.118,00 euros
- réserve légale 0,00 euros

A l'issue de l'opération, le compte de capitaux propres de la société s'établira ainsi :

- ⇒ capital social 10.000,00 euros
- ⇒ report à nouveau créditeur (-) résultat 35.375,67 euros
- ⇒ autres réserves 0,00 euros
- ⇒ réserve légale 1.000,00 euros

SITUATION NETTE 46.375,67 euros

Rappel des dividendes versés au cours des trois derniers exercices :

Aucun dividende n'a été versé aux cours des trois dernières années.

Vote de l'Assemblée Générale du 15 Mai 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Pour copie certifiée conforme

LA GERANCE